



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N°17/2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 14 mars 2023

Admission en non-valeur

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;
Vu le rapport de l'Agent comptable principal;

Le conseil d'administration admet en non-valeur les créances d'un montant de :

- 13 229,20€ du lycée français de Valence à l'encontre de M. Karim Cédric MOKRANI ;
- 22 953,75 AED (5 324,71€) du lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi à l'encontre de M. Joseph Marie NAHABEDIAN.

Nombre de votants : 28

Pour : 27

Contre :

Abstention : 1

Fait à Paris, le 14 mars 2022

Le président
du conseil d'administration
de l'AEFE

Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr